



27 mars 2015

(15-1728)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	Membre notifiant: <u>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: <i>US Food and Drug Administration</i> (Agence des médicaments et des produits alimentaires des États-Unis)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Chapitre 17 du SH: bonbons mous et bonbons durs, confiseries à la menthe et gommes à mâcher (chewing-gum)
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5.	Intitulé du texte notifié: <i>Listing of Color Additives Exempt From Certification; Synthetic Iron Oxide; Final Rule</i> (Liste des colorants exempts de l'obligation de certification. Oxyde de fer synthétique. Règle finale) Langue(s): anglais. Nombre de pages: 4 http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2015-03-20/pdf/2015-06418.pdf
6.	Teneur: L'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) modifie la réglementation relative aux colorants de façon à permettre un emploi élargi sûr de l'oxyde de fer synthétique comme colorant (inclusion de son utilisation dans les bonbons mous et les bonbons durs, les confiseries à la menthe et les gommes à mâcher (chewing-gum)). Cette action fait suite à une demande déposée par la société Wm. Wrigley Jr. Company (Wrigley).
7.	Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires , <input type="checkbox"/> santé des animaux , <input type="checkbox"/> préservation des végétaux , <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8.	Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté) <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques) <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP) <input checked="" type="checkbox"/> Néant

<p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
<p>9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</p>
<p>10. Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): 21 avril 2015 Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): 20 mars 2015</p>
<p>11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): 21 avril 2015 <input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
<p>12. Date limite pour la présentation des observations: <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 20 avril 2015</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Des objections et des demandes d'audition par voie électronique ou sur support matériel peuvent être présentées de l'une des façons suivantes, accompagnées du numéro de dossier (<i>Docket</i>) FDA-2013-C-1008:</p> <p>Communications sous forme électronique Les objections par voie électronique sont à présenter comme suit: Portail fédéral sur l'élaboration de la réglementation (<i>Federal eRulemaking Portal</i>): http://www.regulations.gov/. Suivre les instructions pour la présentation d'observations.</p> <p>Communications sur support matériel Les objections sur support matériel sont à présenter comme suit: Courrier postal/livraison par porteur/messagerie (pour les communications sur papier): Division of Dockets Management (HFA-305), Food and Drug Administration, 5630 Fishers Lane, Rm. 1061, Rockville, MD 20852.</p> <p>Instructions: Toutes les communications reçues devront comporter le numéro de dossier (<i>Docket</i>) FDA-2013-C-1008 correspondant à ce travail d'élaboration de réglementation. Toutes les objections reçues seront affichées sans modification sur le site http://www.regulations.gov/, y compris les informations personnelles communiquées. Des instructions détaillées sur la communication d'objections figurent sous le titre <i>Objections</i> dans la section <i>SUPPLEMENTARY INFORMATION</i> (INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES).</p>
<p>13. Texte(s) disponible(s) auprès de: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>United States SPS National Notification Authority, USDA Foreign Agricultural Service, International Regulations and Standards Division (IRSD), Stop 1014, Washington D.C. 20250. Téléphone: +(1 202) 720 1301. Fax: +(1 202) 720 0433. Courrier électronique: us.spsenquiry@fas.usda.gov</p> <p>Le texte est accessible dans le Federal Register, volume 80, n° 54, page 14839, ou sur Internet: http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2015-03-20/pdf/2015-06418.pdf</p>